

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1464

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 1040 (Rect) de Mme Dubost

ARTICLE 3

Au trente-et-unième alinéa, après le mot :

« identifiantes »,

insérer les mots :

« et à leur identité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.